



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 11/02/2020

Référence
2020_02_07

Objet de la délibération
Convention cadre pluriannuelle 2018-2020 entre le Pôle métropolitain du Pays de Brest et l'ADEUPa : avenant n°2

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	24	32

Date de la convocation
04/02/2020

Date d'affichage
04/02/2020

Vote
A l'unanimité
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2020 et le 11 février à 14 heures 30, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Pays de Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Pays des Abers sous la présidence de CUIILLANDRE François, Président

Présent.e.s :

M. CUIILLANDRE François, Président, Mmes : BALCON Claudie, BRUBAN Claudine, GODEBERT Viviane, LE VAILLANT Annie, SOUDON Chantal MM : CALVEZ Christian, CAP Dominique, GOULAOUIC Pascal, GOURVIL Arnel, GIBERGUES Bernard, JACOB Fabrice, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, MELLOUËT Roger, MOUNIER Gilles, MOYSAN Daniel, POUPON Julien, RAMONE Louis, RIOUAL Bernard, SALAUN Gilles, TALARMAIN Roger, TALARMIN André, TANGUY Bernard.

Excusé.e.s ayant donné procuration :

Mmes : ABIVEN Charlotte à M. TANGUY Bernard, BONNARD LE FLOCH Frédérique à M RIOUAL Bernard, GUILLORE Alexandra à M. LECLERC Patrick, NICOLAS Gaëlle à Mme LE VAILLANT Annie MM : GOURTAY Michel à CUIILLANDRE François, GUEGANTON Loic à CALVEZ Christian, LORCY Arnel à SALAUN Gilles, OGOR Pierre à CAP Dominique, QUILLEVERE Bernard TALARMIN André, STEPHAN Yves à MOUNIER Gilles

Excusé.e.s :

Mmes : BELLEC Claude, FORTIN Laurence, MALGORN Bernadette, QUIGUER Tifenn MM : KERMAREC Charles, LARS Roger, NEDELEC Yohann, PICHON Ronan, SALAMI Réza, SIFANTUS Bruno, TRABELSI Hosny.

Assistaient en outre à la réunion :

Mme LE BARS Mickaële MM : BOHIC Jean-René, CANN Thierry, COROLLER Yannick.

A été nommé(e) secrétaire : M CALVEZ Christian

Objet de la délibération :

Convention cadre pluriannuelle 2018-2020 entre le Pôle métropolitain du Pays de Brest et l'ADEUPa : avenant n°2

La convention cadre pluriannuelle 2018-2020 conclue entre le Pôle métropolitain du Pays de Brest et l'ADEUPa, approuvée par le Comité syndical du 10 avril 2018, a pour objet de définir et de préciser le cadre et les modalités selon lesquels est apporté le concours financier du Pôle métropolitain, membre de

l'agence d'urbanisme de Brest-Bretagne (ADEUPa), pour la réalisation du programme partenarial justifié et explicité dans la convention.

En application de l'article 4 de la convention cadre pluriannuelle 2018-2020, le montant de la subvention accordée par le pôle métropolitain à l'ADEUPa s'établit, pour l'année 2020, à 215 775 € dont 30 765 € pour l'animation du conseil de développement (programme partenarial 2020 en annexe).

La subvention du Pôle métropolitain du Pays de Brest est versée en une seule fois sur présentation d'une demande de versement.

Les autres articles de la convention cadre pluriannuelle 2018-2020 restent inchangés.

Il est proposé au Comité syndical de conclure un avenant à cette convention cadre 2018-2020 afin :

- de fixer le montant de la subvention à l'ADEUPa à 215 775 € pour l'année 2020,
- et d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant nécessaire à cette convention.

Décision du Comité syndical :

Le Président ne prenant pas part au vote, à l'unanimité, les membres du Comité syndical décident de conclure l'avenant à la convention cadre 2018-2020 et :

- fixent le montant de la subvention à l'ADEUPa à 215 775 € pour l'année 2020,
- autorisent le Président ou son représentant à signer l'avenant nécessaire à cette convention.

À Brest,

Le Président,

François Cuillandre